

LE 25 NOVEMBRE 2024
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire suppléant, Marc Laurin.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Guylaine Coursol
 Roxanne Therrien
 Francine Charles
 Émilie Derganc
 Catherine Maréchal
MM. Michel Lauzon
 Robert Charron
 François Bélanger

Sont également présents :

MM. Mario Boily, directeur général
 Sébastien Gauthier, directeur général adjoint
 Nicolas Bucci, greffier

Étaient absents :

M. Patrick Charbonneau, maire
Mme Isabelle Gauthier, conseillère

| |
|--|
| 737-11-2024 Adoption de l'ordre du jour. |
|--|

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 novembre 2024, tel que modifié comme suit :

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles, dont le point a) qui est ajouté immédiatement après le présent point concernant l'adoption de l'ordre du jour :

- a) Appui à la campagne des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes du 25 novembre au 6 décembre. (G3 316)
- b) Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0141, pour l'immeuble situé sur la rue de Chaumont, sur les lots 5 591 673 et 5 591 674, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)
- c) Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0143, pour l'immeuble situé sur la rue de Chaumont, sur les lots 5 608 070 et 5 608 071, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)
- d) Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0107, pour l'immeuble situé sur la rue du Faucon, sur le lot 6 118 913, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)

- e) Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2651 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 5-10 à même une partie de la zone P 5-56, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)
- f) Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 5-10 à même une partie de la zone P 5-56, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400) (U-2651)
- g) Embauche à la fonction de contremaître aux bâtiments au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)
- h) Demande d'aide financière – Entente de développement auprès du ministère de la Culture et des Communications, années 2025 à 2027. (G5 500 U4 N15896)
- i) Création d'un poste professionnel au Service du génie. (G4 110)

738-11-2024 Appui à la campagne des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes du 25 novembre au 6 décembre. (G3 316)

CONSIDÉRANT QUE le 25 novembre marque la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, décrétée par l'ONU, et que le 6 décembre commémore la tragédie de la Polytechnique Montréal, où 14 femmes ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

CONSIDÉRANT QUE 89 % des personnes victimes d'agressions sexuelles en 2022 étaient des filles et des femmes, selon les données 2024 du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel est activement engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment grâce à la création d'une trousse conçue pour soutenir les victimes de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE la campagne des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes, organisée chaque année, vise à sensibiliser la population et à mobiliser les acteurs communautaires, institutionnels et municipaux pour prévenir ces violences et soutenir les victimes;

Il est proposé et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de la Ville de Mirabel réitère son soutien aux 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes, qui se déroulent du 25 novembre au 6 décembre.

De proclamer officiellement son appui à la campagne des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes.

D'exprimer sa solidarité envers les victimes de violences et son soutien aux organismes locaux travaillant à les accompagner et à prévenir ces actes.

| | |
|--------------------|--|
| 739-11-2024 | Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2024-0135 pour la propriété située sur la rue du Faucon (lot 6 118 913), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113) |
|--------------------|--|

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2024-0135 formulée le 4 septembre 2024 par « Construction Chanduc 2002 inc. (Jacques Leduc) » ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'une habitation multifamiliale de 24 logements ayant une marge arrière de 6,14 mètres, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une marge arrière minimale de 7,5 mètres;
- l'implantation de balcon, dont la hauteur entre le plancher de la construction et le sol fini est supérieur à 0,6 mètre, à une distance de 4,33 mètres de la limite arrière de la propriété, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige que lorsque la distance entre la limite arrière de la propriété et le balcon est de 5 mètres et moins, la hauteur maximale entre le plancher de la construction et le sol fini ne peut être supérieure à 0,6 mètre;
- l'aménagement d'une série de 16 cases de stationnement adjacentes dans une même rangée qui ne soit pas isolée par un îlot de verdure; alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige que toute série de 14 cases de stationnement adjacentes dans une même rangée soit isolée par un îlot de verdure,

le tout tel qu'il appert au plan d'ensemble préparé par M. Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, en date du 26 août 2024 et portant la minute 20 835, pour la propriété située au sur la rue du Faucon (lot 6 118 913), dans le secteur de Saint-Canut, conditionnellement à l'ajout d'au moins trois (3) arbres entre l'aire de stationnement et le bâtiment projeté.

| | |
|--------------------|--|
| 740-11-2024 | Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2024-0140 pour la propriété située sur la rue de Chaumont (lots 5 591 673 et 5 591 674), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 113) |
|--------------------|--|

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu majoritairement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2024-0140 formulée le 19 septembre 2024 par « Gestion Cité M inc. » ayant pour effet de permettre la construction d'un immeuble :

- de 11 étages et d'une hauteur de 39,01 mètres, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 permet un bâtiment d'un maximum de 8 étages et d'une hauteur maximale de 37,0 mètres;
- présentant un taux d'implantation de 0,67 ainsi qu'un coefficient d'occupation du sol de 7,4, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 permet un taux d'implantation d'un maximum de 0,4 ainsi qu'un coefficient d'occupation du sol maximum de 1,2,

le tout tel qu'il appert au plan de présentation préparé par TLA Architectes en date du 10 mai 2024 et portant le numéro de projet 22-344B et au plan d'implantation général rapproché préparé par TLA Architectes en date du 11 septembre 2024 et portant le numéro de projet 22-344, pour la propriété située sur la rue de Chaumont (lots 5 591 673 et 5 591 674), dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

Les conseillères mesdames Roxanne Therrien et Catherine Maréchal ont votés contre la résolution.

| | |
|--------------------|--|
| 741-11-2024 | Prise en considération d'une demande de dérogation mineure numéro 2024-0142 pour la propriété située sur la rue de Chaumont (lots 5 608 070 et 5 608 071), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 113) |
|--------------------|--|

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu majoritairement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2024-0142 formulée le 19 septembre 2024 par « Gestion Cité M inc. » ayant pour effet de permettre :

- la construction d'un immeuble de treize étages et d'une hauteur de 43,28 mètres, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 permet un bâtiment d'un maximum de 8 étages et d'une hauteur maximale de 37,0 mètres;
- la construction d'un immeuble présentant un taux d'implantation de 0,82 ainsi qu'un coefficient d'occupation du sol de 2,23, alors que le

règlement de zonage numéro U-2300 permet un taux d'implantation d'un maximum de 0,4 ainsi qu'un coefficient d'occupation du sol maximum de 1,2;

- que les manœuvres d'un véhicule accédant ou sortant de l'aire de chargement ou de déchargement ne soit pas exécutées hors rue, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige que toute manœuvre d'un véhicule accédant ou sortant d'un espace ou d'une aire de chargement ou de déchargement doit être exécutée hors rue,

le tout tel qu'il appert au plan de présentation préparé par TLA Architectes en date du 10 mai 2024 et portant le numéro de projet 22-344B et au plan d'implantation général rapproché préparé par TLA Architectes en date du 11 septembre 2024 et portant le numéro de projet 22-344 pour la propriété située sur la rue de Chaumont (lots 5 608 070 et 5 608 071), dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

Les conseillères mesdames Roxanne Therrien et Catherine Maréchal ont votés contre la résolution.

| | |
|--------------------|--------------------------------------|
| 742-11-2024 | Approbation du procès-verbal. |
|--------------------|--------------------------------------|

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 novembre 2024, tel que présenté.

| | |
|--------------------|--|
| 743-11-2024 | Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048) |
|--------------------|--|

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 12 au 25 novembre 2024 et totalisant les sommes suivantes :

| | |
|---|------------------------|
| • Dépenses du fonds d'activités financières..... | <u>2 698 213,13 \$</u> |
| • Dépenses du fonds d'activités d'investissement..... | <u>4 927 758,33 \$</u> |
| • TOTAL..... | <u>7 625 971,46 \$</u> |

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 22 novembre 2024.

744-11-2024 Aide financière à « Tourisme Mirabel » pour le projet intitulé « Fonds d'opérations du Marché de Noël 2024 – 6^e édition ». (FSD-2024-14) (G5 500 N15601)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a démontré à maintes reprises sa capacité à mettre en place des projets structurants aux retombées économiques et sociales importantes pour Mirabel, ses entreprises et ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet du « Marché de Noël » a la capacité d'auto-générer des revenus et de rallier des commanditaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne peut être réalisé sans une aide financière de la Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 75 250 \$ à « Tourisme Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, dans le projet intitulé « Fonds d'opérations du Marché de Noël 2024 – 6^e édition », la valeur totale du projet étant de 134 050 \$.

D'autoriser à cet effet la directrice de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

745-11-2024 Acceptation provisoire de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux :

- a) de réfection du terrain de soccer synthétique du parc Cardinal, secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 235-04-2024 et exécutés par l'entrepreneur « L'équipe Rochon inc. ». **(2024-018) (G7 311 101 110 U3 N13926)**

746-11-2024 Acceptation finale de travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux :

- a) de construction et conception d'une piste de type « Pumptrack » récréative au parc Jean-Paul-Charbonneau, secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 400-06-2024 et exécutés par l'entrepreneur « Groupe Ici Jeux inc. ». **(2024-033) (G7 115 U3 N15646)**

| | |
|--------------------|---|
| 747-11-2024 | Modification de la résolution numéro 679-10-2024 Soumission relative à un mandat pour des services professionnels concernant la préparation d'un plan de développement Pôle Mirabel et formation du comité de travail pour le Pôle de Mirabel. (2024-057) (X6 313 U3 N15938 et X6 313 U5 N15938) |
|--------------------|---|

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 679-10-2024 *Soumission relative à un mandat pour des services professionnels concernant la préparation d'un plan de développement Pôle Mirabel et formation du comité de travail pour le Pôle de Mirabel*, afin d'y apporter les corrections suivantes :

De remplacer le cinquième (5^e) alinéa, par le suivant :

« *D'imputer la dépense ainsi :*

- *Financement par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à même une subvention du Programme Appui aux projets de développement économique (PAPDE);*
- *Financement réparti, pour un montant ne dépassant pas 35 000 \$, chacun, entre :*
 - *Ville de Mirabel;*
 - *Aéroport de Montréal (ADM);*
 - *Cégep de Saint-Jérôme;*
 - *Centre d'excellence des drones d'Alma;*
 - *Conseil National de Recherche du Canada (CNRC);*
 - *Autres organismes ou entreprises privées. ».*

D'autoriser à cet effet la directrice de Mirabel économique à présenter, pour et au nom de la Ville, au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie une demande de subvention dans le cadre du programme PAPDE et à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

| | |
|--------------------|---|
| 748-11-2024 | Libération de sommes relativement au contrat pour la construction d'une nouvelle glace et la mise aux normes du système de réfrigération existant à l'aréna du complexe du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 513 #118898 et G7 115 U3 N7835) |
|--------------------|---|

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser la libération d'une somme de 202 322,22 \$, en plus des taxes applicables, représentant une partie de la retenue normalement libérée lors de l'acceptation finale des travaux, laquelle n'a pas été prononcée, à « Consortium MR », le tout relativement au contrat pour la construction d'une nouvelle glace et la mise aux normes du système de réfrigération existant à l'aréna du complexe du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier.

749-11-2024 Soumission relative à la fourniture et livraison de deux (2) VUS compacts. (2024-063) (G6 112 U3 N4826)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 3 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Automobile Boisvert Losier inc. », la soumission relative à la fourniture et livraison de deux (2) VUS compacts, année 2024 ou plus récents, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 80 166,73 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 19 novembre 2024.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2024-063 préparé en octobre 2024 par le directeur par intérim du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N4826, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

750-11-2024 Soumission relative à l'entretien des portes de garages, année 2025 à 2029. (2024-062) (G7 311 102 U3 N10086)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 3 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Portes JPR inc. », la soumission relative à l'entretien des portes de garages, année 2025 à 2029, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 50 566,00 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 19 novembre 2024.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2024-062 préparé en octobre 2024 par le directeur par intérim du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G7 311 102 U3 N10086, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

751-11-2024 Acquisition du lot 6 378 247, dans le secteur de Saint-Janvier, de « 9404-6224 Québec inc. ». (G7 100 N15623 #123366)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'acquérir, de « 9404-6224 Québec inc. (Abdulaziz Nassimzada) » ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar (1 \$), le lot 6 378 247 (Projet intégré Square Mirabel), dans le secteur de Saint-Janvier, tel qu'il appert d'une offre d'achat acceptée le 6 novembre 2024.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

752-11-2024 Acquisition du lot 6 378 248, dans le secteur de Saint-Janvier, de « 9386-5053 Québec inc. ». (G7 100 N15623 #123367)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'acquérir, de « 9386-5053 Québec inc. (Patricia Bellemare) » ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar (1 \$), le lot 6 378 248 (Projet intégré Square Mirabel), dans le secteur de Saint-Janvier, tel qu'il appert d'une offre d'achat acceptée le 5 novembre 2024.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

753-11-2024 Mainlevée de l'obligation de construire sur le lot 1 691 375 (17540, rue de la Paix), en faveur de « La Société de gestion Sicola ltée », dans secteur de Saint-Janvier. (G7 410 U4 N13856 #58218)

CONSIDÉRANT QUE la propriété sise au 17540, rue de la Paix (lot 1 691 375), dans le secteur de Saint-Janvier a été acquise par « La Société de gestion Sicola ltée » le 2 février 1989, et que l'acte de vente comportait une obligation de construction, laquelle a été remplie depuis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De donner mainlevée des obligations de construire relativement au lot 1 691 375, dans le secteur de Saint-Janvier, relativement à l'acte de vente intervenu le 2 février 1989, le tout, conformément à un projet d'acte de

mainlevée daté du 25 novembre 2024, ou de tout acte de mainlevée y étant substantiellement conforme, tous les frais afférents étant à la charge de « Sicola LTÉE ».

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée y relatif et les autres documents nécessaires.

| | |
|--------------------|---|
| 754-11-2024 | Protocole d'entente avec le Centre de service scolaires des Mille-Îles relatif au débarcadère d'autobus de la nouvelle école primaire à Mirabel (école des Étoiles filantes), dans le secteur de Saint-Augustin. (G3 313 U4 N9903 #123369) |
|--------------------|---|

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente relatif au débarcadère d'autobus de la nouvelle école primaire à Mirabel (école des Étoiles filantes), dans le secteur de Saint-Augustin, le tout tel qu'il appert au projet d'entente daté du 25 novembre 2024 ou de toute entente substantiellement conforme.

| | |
|--------------------|--|
| 755-11-2024 | Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement concernant la gestion contractuelle et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2635) |
|--------------------|--|

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement concernant la gestion contractuelle, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

| | |
|--------------------|---|
| 756-11-2024 | Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement concernant le contrôle, les suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2636) |
|--------------------|---|

Avis de motion est donné par madame la conseillère Émilie Derganc qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement concernant le contrôle, les suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir autoriser des dépenses, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, madame la conseillère Émilie Derganc dépose un projet de règlement.

757-11-2024 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2647)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, madame la conseillère Francine Charles dépose un projet de règlement.

758-11-2024 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 717 *Concernant la sécurité routière*, afin d'ajouter un lieu de stationnement pour le stationnement de nuit en période hivernale et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2648)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Émilie Derganc qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 717 *Concernant la sécurité routière*, afin d'ajouter un lieu de stationnement pour le stationnement de nuit en période hivernale, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, madame la conseillère Émilie Derganc dépose un projet de règlement.

759-11-2024 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2464 *Établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de taxes foncières spéciales relativement à la construction de nouveaux bâtiments industriels reliés à l'électrification des transports, sur une partie du secteur aéroportuaire*, afin de modifier certaines définitions et apporter certaines précisions et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2649)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2464 *Établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de taxes foncières spéciales relativement à la construction de nouveaux bâtiments industriels reliés à l'électrification des transports, sur une partie du secteur aéroportuaire*, afin de modifier certaines définitions et apporter certaines précisions, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

760-11-2024 Adoption du règlement numéro U-2644 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à modifier la définition de la largeur d'un lot. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 15 octobre 2024, le projet de règlement numéro PU-2644 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2644 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 28 octobre 2024 et que lors de la séance du conseil tenue le 11 novembre 2024, le second projet de règlement numéro PU-2644 a été adopté, sans modification.

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2644 nous est parvenue au plus tard le 20 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2644, tel que présenté.

761-11-2024 Signature d'une lettre d'entente avec « La Fraternité des policiers de Mirabel inc. » relative à la prolongation de l'affectation à l'Escouade régionale mixte (ERM) de la Sûreté du Québec. (G4 611 S50 et G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser Mario Boily, directeur général, Nicolas Arbour, directeur du Service de police et Mylène Modérie, conseillère principale du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 19 avec « La Fraternité des policiers de Mirabel inc. » relative à la prolongation de l'affectation, de Mylène Legault, policière, à l'Escouade régionale mixte (ERM) de la Sûreté du Québec, pour la période du 8 décembre 2024 jusqu'au plus tard le 8 décembre 2026.

762-11-2024 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0062, pour l'immeuble situé au 9848, boulevard de Saint-Canut, sur les lots 1 848 745 et 1 848 748, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0062, de « Construction Salette (Sylvain Salette) », relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel de type unifamilial isolée avec logement supplémentaire dans un secteur villageois, pour

l'immeuble situé au 9848, boulevard de Saint-Canut, sur les lots 1 848 745 et 1 848 748, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

763-11-2024 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0120, pour l'immeuble situé au 16950, côte Saint-Pierre, sur le lot 5 590 976, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0120, de « 9310-7233 Québec inc. (Excavation Lampron) », relativement à l'agrandissement d'une aire de stationnement existante en cour avant, pour l'immeuble situé au 16950, côte Saint-Pierre, sur le lot 5 590 976, dans le secteur de Saint-Janvier, sous réserves de l'ajout et le maintien de six (6) arbres feuillus en bordure de la voie publique.

764-11-2024 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0156, pour l'immeuble situé au 8500, rue Saint-Jacques, sur le lot 3 491 929, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0156, de « S.E.C. 8500, rue Saint-Jacques », relativement à la modification d'une enseigne existante sur poteau et l'installation d'une nouvelle enseigne à plat sur le bâtiment, pour l'immeuble situé au 8500, rue Saint-Jacques, sur le lot 3 491 929, dans le secteur de Saint-Augustin, tel que présenté.

765-11-2024 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0162, pour l'immeuble situé sur le rang Saint-Vincent, sur le lot 1 553 783, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0162, de « Ferme Mystique s.e.n.c. », relativement à l'implantation d'un nouveau projet agricole d'une superficie de plus 300 mètres carrés, constitué d'une nouvelle étable laitière à stabulation libre, avec salon de traite de type carrousel, pour l'immeuble situé sur le rang Saint-Vincent, sur le lot 1 553 783, dans le secteur de Saint-Benoît, tel que présenté.

766-11-2024 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0169, pour l'immeuble situé au 17255, rue Victor, sur le lot 1 690 644, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0169, de « Bélisle & Bélisle inc. », relativement à une enseigne visible de l'autoroute pour un nouveau restaurant, pour l'immeuble situé au 17255, rue Victor, sur le lot 1 690 644, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

767-11-2024 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0172, pour l'immeuble situé au 13616, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 2 654 178, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0172, de « Sylvain Huot », relativement à l'agrandissement en cours arrière d'un bâtiment de restauration, pour l'immeuble situé au 13616, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 2 654 178, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

768-11-2024 **Demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux pratiques policières concertées en itinérance et en santé mentale*. (G5 500 N15983)**

CONSIDÉRANT QUE le *Programme de soutien aux pratiques policières concertées en itinérance et en santé mentale* s'inscrit dans la volonté du ministère de la Sécurité publique pour favoriser le déploiement d'expertises, surtout civiles, afin de faciliter l'instauration de pratiques mixtes novatrices ciblant les personnes aux prises avec des troubles de santé mentale ou en itinérance, par le développement de projets;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite présenter un projet dans le cadre de ce programme, qui vise constituer une équipe mixte, composée d'un policier et de deux travailleuses sociales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser, le directeur du Service de police, à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux pratiques policières concertées en itinérance et en santé mentale* et à signer tout document nécessaire à la présente demande, y compris toute entente à intervenir.

769-11-2024 Adoption de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de Mirabel. (G2 400 U1 N15875)

CONSIDÉRANT QUE la Ville, à titre d'organisme municipal, doit, conformément aux dispositions de l'article 29.15 de *La Charte de la Langue française*, adopter une directive dictant les règles de conduite applicables en matière linguistique au sein de son organisation et les exceptions admissibles;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'adopter la *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de Mirabel*, dictant les règles de conduite applicables en matière linguistique au sein de son organisation et les exceptions admissibles, laquelle directive est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

770-11-2024 Adoption des normes et barèmes concernant le personnel de cabinet. (G4 300 U2 N15984 #123374)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter les normes et barèmes concernant le recrutement, la nomination, la rémunération et les conditions de travail du personnel de cabinet de la Ville, lesquelles normes et barèmes sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

771-11-2024 Appui à la municipalité d'Ogden dans sa demande de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (G3 312)

CONSIDÉRANT QU'en vertu des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) publiées en décembre 2023, il y a eu précision sur les options de gestions des sols présentant des teneurs naturelles en métaux et métalloïdes dépassant les critères applicables;

CONSIDÉRANT QUE les Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés remplacent les orientations du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et qu'une mise à jour de ce dernier prenant compte des nouvelles Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés sont attendues ultérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la section 4.1 des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés précise que les tableaux 2,3 et 4 s'appliquent autant pour une contamination de nature anthropique que pour

une concentration naturelle d'un métal ou métalloïde dans le sol et ainsi les sols qui présentent une teneur de fond naturelle qui se retrouve dans les plages A-B ou BC pourront être valorisés sur ou hors du terrain d'origine de même que les sols de nature anthropique, donc que la valorisation sera envisageable uniquement s'il s'agit du terrain d'origine;

CONSIDÉRANT QU'importe si les concentrations, selon les critères du MELCCFP, sont d'origine naturelle ou anthropique, le ministère considère que les sols doivent maintenant être gérés comme des sols contaminés, malgré toutes les contradictions que cela implique pour les municipalités qui doivent assumer des coûts exorbitants afin de disposer de ces sols d'origine naturelle, dits contaminés, à des sites autorisés par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE cette directive entraîne donc l'émission de grandes quantités de gaz à effet de serre en transports inutiles de sols naturels, car les sites autorisés sont en nombre limité et souvent éloignés;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de croître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions du MELCCFP;

CONSIDÉRANT QUE les critères émis par les Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP ne sont pas raisonnables et ne tiennent pas compte ni des matières qui se trouvent dans les sols de façon naturelle dans les différentes régions ni des besoins et des capacités financières des municipalités;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'appuyer la municipalité d'Ogden à l'égard d'une demande de révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP.

De demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés, une modification des critères du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et d'assouplir les Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols afin que les critères des sols avec des concentrations élevées puissent être évalués différemment s'ils sont d'origine naturelle et d'accepter au minimum le critère générique de teneurs de fond.

De transmettre la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charette, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, aux députées provinciales de Mirabel et de Les Plaines, Mmes Sylvie D'Amours et Lucie Lecours, à la Fédération des municipalités du Québec (FQM), ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Dépôt de documents.

Le greffier dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 22 novembre 2024; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbal numéro 2024-11-12 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par le greffier, Nicolas Bucci, avocat; (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

772-11-2024 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0141, pour l'immeuble situé sur la rue de Chaumont, sur les lots 5 591 673 et 5 591 674, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu majoritairement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0141, de « Gestion Cité M inc. », relativement à la construction d'un complexe commercial de commerce de vente et de récréation, pour l'immeuble situé sur la rue de Chaumont, sur les lots 5 591 673 et 5 591 674, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

Les conseillères mesdames Roxanne Therrien et Catherine Maréchal ont voté contre la résolution.

773-11-2024 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0143, pour l'immeuble situé sur la rue de Chaumont, sur les lots 5 608 070 et 5 608 071, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu majoritairement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0143, de « Gestion Cité M inc. », relativement à la construction d'un complexe commercial de commerce de récréation et d'hébergement, pour l'immeuble situé sur la rue de Chaumont, sur les lots 5 608 070 et 5 608 071, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

Les conseillères mesdames Roxanne Therrien et Catherine Maréchal ont voté contre la résolution.

774-11-2024 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0107, pour l'immeuble situé sur la rue du Faucon, sur le lot 6 118 913, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0107, de « Les Constructions Chanduc 2002 inc. (Jacques Leduc) », relativement à la construction d'un immeuble de 24 logements, pour l'immeuble situé sur la rue du Faucon, sur le lot 6 118 913, dans le secteur de Saint-Canut, sous réserves que des arbres autres que des thuyas soient ajoutés à ce qui est actuellement proposé.

775-11-2024 **Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2651 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 5-10 à même une partie de la zone P 5-56, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)**

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2651 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 5-10 à même une partie de la zone P 5-56, dans le secteur de Saint-Canut.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, par l'intermédiaire de la présidente du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le membre du conseil municipal siégeant sur ce comité, le 9 décembre 2024, à 16 h30, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

776-11-2024 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 5-10 à même une partie de la zone P 5-56, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400) (U-2651)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Catherine Maréchal qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 5-10 à même une partie de la zone P 5-56, dans le secteur de Saint-Canut, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

777-11-2024 **Embauche à la fonction de contremaître aux bâtiments au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher, Simon Hébert, à titre de cadre intermédiaire, à la fonction de contremaître aux bâtiments au Service de l'équipement et des travaux publics, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

778-11-2024 Demande d'aide financière – Entente de développement auprès du ministère de la Culture et des Communications, années 2025 à 2027. (G5 500 U4 N15896)

CONSIDÉRANT QUE le programme *Aide aux initiatives de partenariat* vise à assurer la présence de la culture dans toutes les régions et dans le quotidien des citoyens en agissant sur la vitalité culturelle, en apportant notamment un soutien financier aux municipalités;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour le programme *Aide aux initiatives de partenariat*, pour établir une entente de développement culturel sur trois ans, de 2025 à 2027.

D'autoriser, Valérie Laflamme, directrice adjointe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à agir à titre de mandataire délégué et à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière et tout autre document nécessaire à la réalisation du projet.

779-11-2024 Création d'un poste professionnel au Service du génie. (G4 110)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De créer un poste de professionnel au Service du génie, dont le titre sera déterminé par la direction générale.

Parole aux conseillères et conseillers.

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

780-11-2024 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Marc Laurin, maire suppléant

Nicolas Bucci, greffier